



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

3.1.2

Synode
des 8 et 9 novembre 2021 à Berne

Élection de la présidence de la Commission d'examen de la gestion pour le reste du mandat 2019 – 2022

Proposition

Le Synode élit Guy Liagre comme président de la Commission d'examen de la gestion pour le reste du mandat 2019 – 2022.

Sierre, le 26 octobre 2021
Église évangélique réformée de Suisse

La Commission de nomination
Le président
Gilles Cavin

L'article 8 du Règlement du Synode stipule :

Composition, élection et durée du mandat

¹ La Commission d'examen de la gestion se compose de cinq personnes appartenant obligatoirement à cinq Églises membres différentes.

² Les membres sont élus, sur proposition de la Commission de nomination, pour une durée de quatre ans ou pour le reste d'un mandat. Ils peuvent être réélus une fois. Le mandat des membres élus pour le reste d'un mandat prend fin après une seconde réélection, au terme de huit années de fonction au plus.

³ Le Synode élit la présidente ou le président de la Commission d'examen de la gestion parmi les membres de ladite Commission. Son mandat ne peut dépasser quatre ans. Si la personne qui préside la Commission d'examen de la gestion atteint durant sa présidence le terme du mandat qu'elle est habilitée à effectuer au sens de l'al. 2 ci-avant, ce dernier est prolongé au maximum de la durée de présidence autorisée.

Johannes Roth, président de la Commission d'examen de la gestion, quitte ses fonctions et le Synode à la fin de 2021. La Commission de nomination propose au Synode d'élire pour le reste du mandat 2019 – 2022 :

Présidence Guy Liagre, pasteur, VD